Ville de Thiant

Procès-Verbal du Conseil Municipal du 29 juin 2021 à 18h30

Date de la convocation : 22 juin 2021

Date de l'affichage : 22 juin 2021

L'an deux mil vingt et un , le vingt neuf juin à dix huit heures trente, le Conseil Municipal de Thiant, régulièrement convoqué, se réunira en la Salle des Fêtes, rue Anatole France à THIANT, sous la Présidence de Monsieur Jean-Marie LECERF, Maire de la Commune.

Présents: Monsieur Jean-Marie LECERF, Madame Stéphanie WATTIEZ, Monsieur Cédric DUQUESNOY, Madame Céline DEVAUX, Monsieur Michel HENNAUT, Madame Martine PREVOST (Arrivée au point 5), Monsieur Philippe WAELKENS, Madame Raymonde BOHERE, Madame Sylvaine GERARD, Monsieur Jérome CARLIER, Monsieur Bernard MALAQUIN (Arrivé au point 2), Madame Céline TRACHMAN, Monsieur Bernard LEPEZ, Madame Francoise BAR-DESESPRINGALLE, Monsieur Sylvain LEFEBVRE, Monsieur Jimmy LAURENT, Monsieur Jean-Michel HARBONNIER

Excusés: Madame Martine PREVOST qui donne pouvoir à Madame Raymonde BOHERE
Monsieur Guy VANDERBEC qui donne pouvoir à Monsieur Jean-Marie LECERF
Madame Sylvie NICOLAS qui donne pouvoir à Madame Céline DUMAINE
Monsieur Marc WATTIEZ
Madame Armelle BOURLET qui donne pouvoir à Raymonde BOHERE
Monsieur Jean Claude BAH qui donne pouvoir à Monsieur Michel HENNAUT
Madame Sylvie DEVOS qui donne pouvoir à Madame Sylvaine GERARD

Absents:MM.XXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXX

<u>Ordre du jour</u> :

1. Approbation du Procès-verbal du 09 avril 2021
2. Délibération Attribution du Marché Restauration Scolaire
3. Délibération Rapport d'évaluation des charges de la CAPH
4. Délibération Avis sur le plan de prévention des risques d'inondation de la vallée de la Rhonelle et de ses affluents
5. Délibération Convention de groupement de commande pour l'acquisition de tablettes pour les élus avec la CAPH
6. Délibération Règlement intérieur du Conseil Municipal
7. Délibération Commissions du Conseil Municipal et Commission d'Appel d'Offres
8. Délibération ALSH de juillet 2021 Emplois
9. Délibération Emplois saisonniers vacances Services techniques
10. Délibération Tableau des effectifs à compter du 1er juillet 2021
11. Terrain Lot B Ferme Jourdan
12. SIAPTHT(Syndicat intercommunal d'Assainissement de Prouvy Thiant Haulchin et Trith St Leger) et SEV (Syndicat des Eaux du Valenciennois)
13. Questions diverses

Désignation d'un Secrétaire de séance : Cédric DUQUESNOY

Etat des pouvoirs : ....6 pouvoirs..

1. Approbation du Procès-verbal du 9 Avril 2021

Monsieur Sylvain LEFEBVRE revient sur les emprunts antérieurs et souhaite savoir à quoi ils correspondent notamment pour 460000€ et 300000€.
Monsieur Le Maire donnera les informations correspondantes
Madame Francoise BAR-DESESPRINGALLE souhaite avoir le bilan pour le camion volé et que l'on précise les logements communaux mis à la location :
2 Logements Rue Anatole France et 1 logement Rue du Docteur Roux.

Considérant	Le Code Général des Collectivités Territoriales, particulièrement les articles L.2121-7 à L.2121-28 ;
Considérant	qu'il convient d'adopter les procès-verbaux des séances du Conseil Municipal.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,
par 17 voix pour, 4 voix contre, 0 abstention

APPROUVE le contenu du procès-verbal du 19 février 2021, rédigé par son secrétaire de séance.

Délibération n° 2021-06-29-D-01

Décision :	Sur :	15 présents
	Pour :	17 dont 6 pvr
	Contre :	4
	Abstentions :	0

2. Délibération Attribution du Marché Restauration Scolaire

Monsieur Le Maire rappelle le contexte du Marché de prestation de service et d'assistance à la restauration municipale.
Les repas sont fabriqués sur place dans les locaux de la cantine.
Monsieur Le Maire présente l'offre qui a été retenue par la commission d'Appels d'Offres.

1.2 OBJET DE LA CONSULTATION

La présente consultation a pour objet :
« PRESTATION DE SERVICE ET D'ASSISTANCE A LA RESTAURATION MUNICIPALE DE LA VILLE DE THIANT ».

Les prestations concernées par la présente consultation ont pour objet :

- La mise à disposition, par un prestataire de service spécialisé en restauration collective, sur la cuisine de la ville de THIANT, d'un(e) chef gérant(e) ayant la charge de la gestion, de l'organisation, de la production, et de la distribution des repas et goûters destinés aux enfants et adultes des écoles, et des Accueils de Loisirs.

- La fourniture pour les A.L, après consultation et selon les besoins exprimés par la collectivité, de denrées en vrac. Le prestataire sera consulté dans les 15 jours précédents la date de livraison de ces denrées et devra produire un bordereau de prix unitaires permettant à la collectivité d'estimer et comparer son offre.

- L'organisation et la production de l'ensemble des repas destinés aux manifestations à caractère exceptionnel, ainsi que les goûters et pique niques.

- Le prestataire devra assurer l'approvisionnement et le stockage des denrées entrant dans la confection des repas, par l'intermédiaire d'un réseau de fournisseurs spécialisés dont il assurera la gestion sous son entière responsabilité.

1.3 CRITÈRES DE SELECTION DES OFFRES

Pour attribuer le marché à l'entreprise qui a présenté l'offre économiquement la plus avantageuse, les critères de sélection des offres et leur coefficient de pondération sont les suivants :

	Note sur	Pondération
Offre technique	**100 points**	**(60%)**
Prix des prestations	**100 points**	**(40%)**

La somme pondérée de la note technique et de la note prix permettra d'attribuer à chaque candidat une note sur 100. Cette note globale permettra de classer les candidats.

Note finale (sur 100 points) = (Note technique) X 60% + (Note Prix) X 40%

A l'issue de cette phase, le pouvoir adjudicateur pourra décider, soit de l'attribution du marché, soit de négocier avec les trois premiers candidats dans les dispositions décrites dans le RC.

A. Valeur Technique (pondération 60%) :

La valeur technique sera appréciée au regard des éléments suivants devant figurer dans le mémoire technique.100 points fondés sur les éléments décisionnels suivants :

N°1	20 points	**Qualité culinaire et qualité des approvisionnements**
N°2	15 points	**Equilibre nutritionnel**
N°3	15 points	**Développement durable**
N°4	15 points	**Variété des plans alimentaires et des menus**
N°5	15 points	**Assistance technique**
N°6	10 points	**Innovation**
N°7	8 points	**Service**
N°8	2 points	**Quantité**

B. Prix des prestations (pondération 40%)

L'offre la moins-disante sur le montant total du BPU, obtiendra le nombre maximum de points sur le critère prix. 100 points

Les autres se verront affecter un nombre de points par rapport à l'offre moins-disante et le nombre de points affectés au critère prix selon la formule suivante :

$$\text{Note Prix (sur 100 points)} = 100 \times \frac{\text{Prix le plus bas (€)}}{\text{Prix Analysé (€)}}$$

Cependant, dans le cadre de la phase de négociation conduite par la ville de THIANT, le prestataire candidat à présenter un nouveau BPU. API RESTAURATION propose :

Evolution du prix de vente forfaitaire TTC (2020-2022)

	PRIX REPAS 2020-2021	PRIX REPAS AVANT NEGOCIATION	AVANT NEGOCIATION		PRIX REPAS APRES NEGOCIATION	APRES NEGOCIATION	
			EN €	EN %		EN €	EN %
MATER	2,838 €	**2,936 €**	0,098 €	3,45%	**2,877 €**	0,039 €	**1,37%**
ELEM	2,980 €	**3,104 €**	0,124 €	4,16%	**3,021 €**	0,041 €	**1,38%**
ALSH	2,980 €	**3,104 €**	0,124 €	4,16%	**3,021 €**	0,041 €	**1,38%**
ADULTES	3,124 €	**3,275 €**	0,151 €	4,83%	**3,167 €**	0,043 €	**1,38%**
GOUTER	0,717 €	**0,717 €**	0,000 €	0,00%	**0,727 €**	0,010 €	**1,39%**

L'augmentation des tarifs unitaires après négociation est de 1.39%, équivalente à celle observée lors de la précédente actualisation des prix (formule de révision des prix du marché).

Nous relevons cependant que la baisse des tarifs du prestataire s'opère exclusivement sur le poste des denrées. Le coût au repas de ses rémunérations diverses et de la mise à disposition du personnel reste inchangé.

L'augmentation du budget prévisionnel annuel de la ville est donc :

DQE 2017	DQE 2021 AVANT NEGOCIATION		DQE 2021 APRES NEGOCIATION	
72 447,490 €	103 931,669 €	43,46%	101 365,708 €	39,92%
			2 565,961 €	2,47%

Comme évoqué dans le précédent rapport, ces chiffres sont à mettre en perspective avec l'augmentation du nombre de prestations annuelles entre 2017 et aujourd'hui soit environ 36%.

La negociation a aboutie sur une protentielle économie de 2 565.961 € TTC soit 2.47% par rapport à l'offre initiale d'API RESTAURATION.

7 CONCLUSIONS DU RAPPORT

Comme indiqué lors du précédent rapport, l'évaluation de la réalité du niveau qualité prix de l'offre présentée est rendue impossible en l'absence d'offres concurrentes.

Cependant la phase de négociation, conduite dans le cadre de la procédure, a permis au prestataire de présenter une offre optimisée financièrement de 2 565.961 € TTC.

La ville THIANT considérant qu'elle s'engage par le présent contrat pour une durée d'un an, pourra néanmoins :

- Relancer un appel d'offres si la perspective d'observer une augmentation des candidatures de prestataires parait suffisamment élevée.
- Conduire une réflexion sur son mode de gestion.
- Rechercher au travers d'une adhésion à une structure administrative existante (SEM, SPL, Syndicat Mixte etc...) le moyen de répondre à ses besoins.

Nous rappelons par ailleurs, l'importance de mettre en place un suivi du marché et un contrôle du respect de l'ensemble des engagements techniques du prestataire retenu, particulièrement ceux relatifs à la qualité culinaire, l'origine des produits et la composition des menus.

A ce titre, l'application des pénalités prévues aux documents encadrant le présent marché doit permettre de sanctionner les manquements constatés.

Arrivée de Monsieur Bernard MALAQUIN

La commission d'appel d'offres propose au conseil municipal de retenir l'offre d'API RESTAURATION après négociation faite sur les prix et sur les prestations.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré,
par 27 voix pour, 4 voix contre, 0 abstention

DECIDE d'attribuer le Marché à La Société API RESTAURATION domiciliée à THIANT.

Monsieur Jimmy Laurent souhaite faire remarquer que l'offre est jugée sur le prix plus que sur la qualité même si la qualité est notée à 60% contre 40% le prix

Monsieur Le Maire rappelle que le prestataire appliquera les normes imposées par la loi EGALIM c'est-à-dire au moins 50 % de produits de qualité et durables au 1er janvier 2022, dont au moins 20 % de produits biologiques.
Monsieur Le Maire explique que le cout du ticket de cantine n'augmente pas même si le prix du repas va augmenter un peu par le prestataire. Sans compter qu'il faut prendre en compte aussi les couts annexes (personnel, matériel, fluides, entretien des bâtiments, ...)
Monsieur Sylvain LEFEBVRE demande quel est le cout de revient d'un repas.
Monsieur Le Maire lui répond qu'un nouvel estimatif sera effectué car il a été fait il y a quelques années.
L'augmentation de 26000 à 36000 repas correspond à une estimation mais n'est pas forcément ce qui sera facturé car prise en compte du potentiel accueil des enfants à la journée sur les petites vacances scolaires.
Monsieur Sylvain LEFEBVRE s'interroge sur les possibilités avenir de système de restauration : Cuisine Centrale, livraison de repas avec d'autres communes, cuisinier sur place communal, ...
Monsieur Le Maire dit que l'on peut regarder à d'autres alternatives dans l'avenir mais il faut aussi voir les inconvénients des différentes propositions.

Délibération n° 2021-06-29-D-02

Décision :	Sur :	16 présents
	Pour :	18 dont 6 pvr
	Contre :	4
	Abstentions :	0

3. Délibération Rapport d'évaluation des charges de la CAPH

Monsieur Le Maire rappelle le contexte et explique à quoi correspond la CLETC.
Monsieur Le Maire fait un point sur l'avenir notamment du Syndicat d'Assainissement et donc les conséquences sur le transfert de charges.
La Loi NOTRE a donné la compétence assainissement et eaux pluviales à la CAPH.
20,53€ par habitant pourrait être versé au syndicat, cependant cette somme ne permettra pas au syndicat d'être pérenne et par conséquent il sera dissout au 31/12/2021.
De plus, la CAPH ne gardera pas cette compétence en interne et sera transférée au SIDEN-SIAN via NOREADE.
Monsieur Le Maire explique qu'il a fait part lors de la Commission de son désaccord et notamment pour les transferts de charges par rapport à l'assainissement.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu le Code Général des Impôts,
Vu le rapport rendu par la Commission Locale d'Évaluation des Transferts de Charges de la CAPH lors de sa séance en date du 22 avril 2021

Après en avoir débattu, *et commenté le rapport de la CLETC*
Le Conseil Municipal APRROUVE les décisions de la Commission Locale d'Evaluation des Transferts de Charges et retracés dans le rapport ci-dessus visé et annexé à la présente délibération :

- **EVALUATION DES RESTITUTIONS DE TRANSFERTS DE CHARGES RELATIFS AUX ORDURES MENAGERES ANTERIEUREMENT DEDUIT DE L'ATTRIBUTION DE COMPENSATION DE CERTAINES COMMUNES**

  Résultat du vote : .....22.....

  Nombre de voix pour : 22.....
  Nombre de voix contre :0.....
  Nombre d'abstentions : 0.....

- **EVALUATION DES RESTITUTIONS DE TRANSFERTS DE CHARGES RELATIFS A LA COMPETENCE TRANSPORT PUBLIC DE VOYAGEURS ANTERIEUREMENT DEDUIT DE L'ATTRIBUTION DE COMPENSATION DE CERTAINES COMMUNES**

  Résultat du vote : .....22.....

  Nombre de voix pour : 22.....
  Nombre de voix contre : 0.....
  Nombre d'abstentions : 0.....

- **EVALUATION DES TRANSFERTS DE CHARGES RELATIFS AUX COMPETENCES EAU, ASSAINISSEMENT ET EAUX PLUVIALES**

Résultat du vote : 5 / 22

Nombre de voix pour : 5
Nombre de voix contre : 6 +3 pvr = 9
Nombre d'abstentions : 5 + 3 pvr = 8

Délibération n° 2021-06-29-D-03

Décision :	Sur :	16 présents
	Pour :	
	Contre :	
	Abstentions :	

4. Délibération Avis sur le plan de prévention des risques d'inondation de la vallée de la Rhonelle et de ses affluents

(Dossier consultable en mairie)

Le plan de prévention des risques inondation de la vallée de la Rhonelle et de ses affluents a été prescrit le 6 décembre 2018par arrêté préfectoral. Il traite du risque d'inondation par débordement de cours d'eau et par ruissellement des eaux pluviales. La répartition au sein du périmètre de prescription de la prise en compte des risques liés au débordement et au ruissellement/Thiant : ruissellement

L'Article 3 de l'arrêté de prescription désigne la Direction Départementale des Territoires et de la Mer du Nord, service coordonnateur pour l'ensemble des actes de procédure liés à l'élaboration du projet de plan.
Le projet de plan a été élaboré en concertation avec les collectivités concernées qui ont eu connaissance de la cartographie de l'aléa de référence lors du comité de concertation du 22 juin 2017. Ensuite, cet aléa a fait l'objet d'un porter à connaissance le 15 mai 2018. Le dossier complet du PPRI a été présenté en comité de concertation le 21 janvier 2021.

Conformément à l'article R562-7 du code de l'Environnement, le projet de plan de prévention des risques inondation de la vallée de la Rhonelle et de ses affluents doit être soumis aux consultations officielles pour une durée de 2 mois.
Cet article dispose que le projet est soumis à l'avis des conseils municipaux des communes concernées.
Le projet de plan sera à l'issue de cette phase de consultations officielles soumis à une enquête publique et que les avis recueillis lors des consultations officielles seront annexés aux registres d'enquête dans les conditions prévues à l'article R562-8 du code de l'Environnement.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré,
par 22 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention

EMET un avis favorable sur le plan de prévention des risques inondation de la Rhonelle et ses affluents

Délibération n° 2021-06-29-D-04

Décision :	Sur :	16 présents
	Pour :	22 dont 6 pouvoirs
	Contre :	0
	Abstentions :	0

5. Délibération Convention de groupement de commande pour l'acquisition de tablettes pour les élus avec la CAPH

Ville de Thiant

Arrivée de Madame Martine PREVOST

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment l'article L2122-22, 4°,
Vu le Code de la Commande Publique et ses articles L2113-6 à L2113-8,
La Communauté d'Agglomération de la Porte du Hainaut et les communes du territoire ont des besoins similaires en matière d'acquisition de tablettes pour les élus.

Dans le cadre du schéma de mutualisation entre les services de la Porte du Hainaut et les communes membres souhaitant adhérer à la démarche, il est proposé la constitution d'un groupement de commandes,
La convention ci-annexée définit les modalités de fonctionnement du groupement de commandes proposé par la CAPH. La phase de passation des marchés sera mutualisée ce qui permettra de bénéficier de la massification des achats, mais ensuite chaque membre notifiera le marché pour son propre besoin et en assurera l'exécution.
La CAPH a proposé d'être coordonnateur du groupement de commandes et de prendre en charge les frais liés à son fonctionnement et à la mise en œuvre des procédures.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré,
par 22 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention

DECIDE de ne pas adhérer au groupement de commandes pour l'acquisition de tablettes pour les élus coordonné par la CAPH.

Délibération n° 2021-06-29-D-05

Décision :	Sur :	16 présents
	Pour :	22 dont 6 pouvoirs
	Contre :	0
	Abstentions :	0

6. Délibération Règlement intérieur du Conseil Municipal

(Document joint en pièce jointe)

Ce point est reporté au prochain conseil municipal.

7. Délibération Commissions du Conseil Municipal et Commission d'Appel d'Offres

Actualisations des commissions

- **Finances**

Président : Monsieur Jean-Marie LECERF
Vice-Président : Monsieur Guy VANDERBEC
Membres : -Monsieur Philippe WAELKENS
-Madame Martine PREVOST
-Madame Céline TRACHMAN
-Monsieur Jean-Claude BAH
-Monsieur HENNAUT
Suppléant : -Madame Sylvaine GERARD
-Monsieur Sylvain LEFEBVRE remplaçant Monsieur Jean Michel HARBONNIER

- **Urbanisme, sécurité et travaux**

Président : Monsieur Jean-Marie LECERF
Vice-Président :
Membres : -Monsieur Jérôme CARLIER
-Monsieur Bernard LEPEZ
-Madame Sylvie DEVOS
-Monsieur Bernard MALAQUIN
-Madame Sylvaine GERARD
-Madame Martine PREVOST
Suppléant : -Madame NICOLAS
-Monsieur Sylvain LEFEBVRE remplaçante Mme Françoise BAR-DESESPRINGALLE

- **Fêtes et cérémonies**

Président : Monsieur Jean-Marie LECERF
Vice-Président : Monsieur Cédric DUQUESNOY
Membres : -Monsieur Jérôme CARLIER
-Madame Sylvaine GERARD
-Madame Céline TRACHMAN
-Madame Sylvie NICOLAS
-Monsieur Bernard MALAQUIN
Suppléant : -Monsieur Bernard LEPEZ
-Monsieur Jean Michel HARBONNIER remplaçant Monsieur Jimmy LAURENT

- **Sports et vie associative**

Président : Monsieur Jean-Marie LECERF
Vice-Président : Monsieur Michel HENNAUT
Membres : -
-Madame Céline DUMAINE
-Madame Sylvaine GERARD
-Monsieur Philippe WAELKENS
-Monsieur Jérôme CARLIER
Suppléant : -Mme TRACHMAN
- Monsieur Jean Michel HARBONNIER remplaçant Monsieur Jimmy LAURENT

- **Cadre de vie Sécurité Environnement**

Président : Monsieur Jean-Marie LECERF
Vice-Président : Monsieur Philippe WAELKENS
Membres : -Monsieur Bernard MALAQUIN
-Monsieur Jérôme CARLIER
-Madame Sylvie DEVOS
-Madame Sylvie NICOLAS
-Madame Céline TRACHMAN
Suppléant : Monsieur Bernard LEPEZ
-Monsieur Jimmy LAURENT remplaçant Monsieur Jean Michel HARBONNIER

- **Enfance Jeunesse Accueil de loisirs**

Président : Monsieur Jean-Marie LECERF
Vice-Président : Madame Stéphanie WATTIEZ
Membres : -Madame Sylvaine GERARD
-Madame Armelle BOURLET
-Monsieur Cédric DUQUESNOY
-Monsieur Michel HENNAUT
-Madame Céline DUMAINE
Suppléant : -
-Monsieur Jimmy LAURENT remplaçant Monsieur Jean Michel HARBONNIER

- **Logement Développement social et Santé**

Président : Monsieur Jean-Marie LECERF
Vice-Président : Madame Raymonde BOHERE
Membres : -Madame Martine PREVOST
-Madame Sylvie DEVOS
-Monsieur Jean-Claude BAH
-Madame Armelle BOURLET
-Madame Sylvie NICOLAS
Suppléant : -
Monsieur Jean Michel HARBONNIER remplaçante Madame Françoise BAR-DESESPRINGALLE

- **Culture Citoyenneté Nouvelles technologies**

Président : Monsieur Jean-Marie LECERF
Vice-Président : Madame Céline DUMAINE
Membres : -Madame Martine PREVOST
-Madame Sylvaine GERARD
-Madame Céline TRACHMAN
-Madame Sylvie NICOLAS
-Monsieur Cédric DUQUESNOY
Suppléant : -
-Monsieur Sylvain LEFEBVRE remplaçant Monsieur Jimmy LAURENT

- **Affaires Scolaires Ecoles de Danse et Musique**

Président : Monsieur Jean-Marie LECERF
Vice-Président : Monsieur Marc WATTIEZ
Membres : -Madame Céline TRACHMAN
-Madame Sylvaine GERARD
-Madame Céline DUMAINE
-Madame Raymonde BOHERE
-Madame Armelle BOURLET
Suppléant : -Madame Stéphanie WATTIEZ
-Madame Françoise BAR-DESESPRINGALLE remplaçant Monsieur Sylvain LEFEBVRE

- **Informations Communications**

Président : Monsieur Jean-Marie LECERF
Vice-Président : Madame Stéphanie WATTIEZ
Membres : -Madame Sylvaine GERARD
-Madame Céline DUMAINE
-Monsieur Philippe WAELKENS
-Monsieur Marc WATTIEZ
-Monsieur Cédric DUQUESNOY
Suppléant : -
- Madame Françoise BAR-DESESPRINGALLE remplaçant Monsieur Sylvain LEFEBVRE

- **Commission d'Appel d'Offres**

(Le Maire + 3 titulaires + 3 suppléants)

3 titulaires et 3 suppléants
Président : Monsieur Jean-Marie LECERF

Membres de la CAO (scrutin de liste) jusqu'au 29/06/2021

Nom du ou des candidats (6 noms par liste maximum)	**Sont élus**
- Monsieur Guy VANDERBEC - Monsieur Bernard MALAQUIN - - MME PREVOST - Monsieur Philippe WAELKENS -	**sont élus titulaires** - Monsieur Guy VANDERBEC - Monsieur Bernard MALAQUIN - Monsieur Sylvain LEFEBVRE
- Monsieur Sylvain LEFEBVRE - Monsieur HARBONNIER - -	**sont élus suppléants** - Madame Martine PREVOST - Monsieur Philippe WAELKENS - Monsieur Jean Michel HARBONNIER

- **<u>Comité des Ages du Pays Trithois</u>**

1er délégué titulaire Madame Raymonde BOHERE
2ème délégué titulaire Madame Martine PREVOST
1er délégué suppléant Madame Stéphanie WATTIEZ
2ème délégué suppléant Madame Sylvie DEVOS

- **<u>SIDEGAV</u>**

1er délégué titulaire Monsieur Cédric DUQUESNOY
2ème délégué titulaire Monsieur Jean Claude BAH
1er délégué suppléant Madame Sylvaine GERARD

- **<u>L'Association Foncière de Remembrement</u>**

1er délégué titulaire Monsieur Jean Marie LECERF
1er délégué suppléant Monsieur Marc WATTIEZ

De plus ont été proposés :
Les agriculteurs représentant la commune :
Monsieur Bruno BOTTIN
Monsieur Maurice WASHEUL
Les agriculteurs représentant pour la chambre d'agriculture :
Monsieur Alain DUPONT
Monsieur Grégory NOCQS

Ville de Thiant

Madame Sylvaine GERARD demande sur quelle rythme les commissions vont se réunir car notamment une ne s'est jamais réunie notamment la commission Affaires Scolaires.
Monsieur Sylvain LEFEBVRE demande que les comptes rendus des commissions soient envoyés aux élus.

Délibération n° 2021-06-29-D-06

Décision :	Sur :	16 présents
	Pour :	22 dont 6 pouvoirs
	Contre :	0
	Abstentions :	0

8. Délibération ALSH de juillet 2021 Emplois

Stéphanie WATTIEZ, 1ère Adjointe, explique à l'Assemblée l'organisation des Accueils de Collectifs de Mineurs de cet été 2021 (Juillet 2021)
La thématique en maternelle sera les océans et en élémentaire le voyage autour du monde.
Il y aura aussi des interventions avec Village en Sport : crossfit pour les maternelles, et du handball et ergomètre(simulateur d'avirons) pour les élémentaires.
Il y a aura aussi des activités avec le musée d'histoire local, et une activité autour du blason de la commune et d'un poème en Chti.

Les effectifs actuellement enregistrés sont :

- Nombre d'enfants en élémentaire : 66
- Nombre d'enfants en maternelle : 34
- Nombre de jeunes en ados : 0

Considérant qu'il convient de fixer les effectifs et rémunérations des personnels pédagogiques des Accueils Collectifs de Mineurs organisés par la Ville de Thiant.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré,
par 22 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention

DECIDE Les dates suivantes :

- ACM Juillet : du 08 au 30 Juillet 2021 pour les enfants
- Fête des ACM : pas de fête
- ACM animateurs : du 05 au 31 juillet 2021
- ACM Adjoint Direction : du 01 au 31 juillet 2021

DECIDE les effectifs ainsi que les bases de rémunération des personnels pédagogiques selon le tableau ci-annexé.

DECIDE que ces personnels pourront effectuer des heures complémentaires et / ou supplémentaires.

ET DE DIRE que les membres des équipes de direction qui, après accord de l'autorité territoriale, utiliseront leur véhicule personnel, seront indemnisés sur la base du dernier arrêté fixant les taux des indemnités kilométriques ainsi que les conditions et les modalités de règlement des frais occasionnés par les déplacements temporaires des personnels de l'Etat.

ACM de Juillet

Qualification	Grade	Effectif maximum juillet ACM petite enfance	Effectif maximum juillet ACM élémentaire	Effectif maximum juillet ACM Ados	Total des effectifs
Directeur	Animateur	1 personnel permanent de la commune			1
Directeur	Animateur	1 personnel permanent de la commune	1 personnel permanent de la commune	0	2
Diplômé	Adjoint d'animation	3 dont 1 personnel non permanant de la commune	4 ** dont 1 bénévole	0	7
Stagiaire	Adjoint d'animation	2	1	0	3
Non diplômé	Adjoint d'animation	0	1	0	1
Total des effectifs :		6	7	0	14

Délibération n° 2021-06-29-D-07

Décision :	Sur :	16 présents
	Pour :	22 dont 6 pouvoirs
	Contre :	0
	Abstentions :	0

9. Délibération Emplois saisonniers vacances Services techniques

Monsieur Le Maire propose que l'on puisse prendre des personnes pour renforcer les services techniques et éventuellement des jeunes pour financer leur permis, leurs études…

Considérant qu'il est nécessaire de recruter des agents contractuels pour faire face à un besoin lié à un accroissement saisonnier d'activité à savoir renforcer les services techniques pendant la période estivale 2021…

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré,
par 22 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention

DECIDE DE CREER 2 emplois saisonniers à 20h/hebdomadaire pour la période du 06 juillet 2021 au 31 aout 2021

Délibération n° 2021-06-29-D-08

Décision :	Sur :	16 présents
	Pour :	22 dont 6 pouvoirs
	Contre :	0
	Abstentions :	0

Après un débat sur les travaux des espaces verts il est confirmé que l'entretien du nouveau Rond Point sera effectué semaine prochaine par l'Entreprise qui l'a aménagé.
L'entreprise qui a été retenue pour l'entretien d'une partie des espaces verts est ID VERDE.

10. Délibération Tableau des effectifs à compter du 1er juillet 2021 :

Monsieur le Maire expose qu'il appartient à l'organe délibérant de la collectivité sur proposition de l'autorité territoriale, de fixer les effectifs des emplois permanents nécessaires au fonctionnement des services.

Considérant la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;

Considérant la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale ;

Considérant les décrets portant statuts particuliers des cadres d'emplois et organisant les grades s'y rapportant, pris en application de l'article 4 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée ;

Vu les délibération n°2020-08-26–D02 ET 2020-12-11-D06 relative au tableau des effectifs des emplois permanents au 1er JANVIER 2021;

Catégorie	Cadre d' emploi	Grade / Emploi	Durée hebdomadaire de service	Total des postes au 01/07/2021	Emplois pourvus
Emplois de cabinet				0	0
		Collaborateur de cabinet	XXX	0	0
Emplois fonctionnels				1	1
		Directeur Général des Services	35/35	1	1
		Directeur Général Adjoint des Services	XXX	0	0

Filière administrative		12	6
A	**Attachés territoriaux**		
	Attaché hors classe	XXX	0	0
	Attaché principal	XXX	0	0
	Attaché	35/35	2	0
B	**Rédacteurs territoriaux**		
	Rédacteur principal de 1ère classe	35/35	1	1
	Rédacteur principal de 2ème classe	35/35	1	0
	Rédacteur	35/35	2	1
C	**Adjoints administratifs territoriaux**		
	Adjoint administratif principal de 1ère classe	35/35	2	2
	Adjoint administratif principal 1ere classe	28/35	0	0
	Adjoint administratif principal de 2ème classe	35/35	2	1
	Adjoint administratif principal de 2ème classe	28/35	0	0
	Adjoint administratif	35/35	1	0
	Adjoint administratif	28/35	1	1
	Adjoint administratif	XXX	0	0
Filière technique		30	20
B	**Technicien territorial**		
	Technicien principal de 2ème classe	XXX	0	0
	Technicien	35/35	1	0
C	**Agent de maîtrise territorial**		
	Agent de maîtrise principal	35/35	1	1
	Agent de maîtrise	35/35	2	2
C	**Adjoint technique territorial**		
	Adjoint technique principal de 1ère classe	35/35	1	0
	Adjoint technique principal de 2ème classe	35/35	1	1
	Adjoint technique	35/35	8	7
	Adjoint technique	32/35	1	0
	Adjoint technique	28/35	1	0
	Adjoint technique	20/35	7	6
	Adjoint technique	17/35	6	3
Filière sportive		1	1
B	**Educateur territorial des activités physiques et sportives**		
	Educateur des APS principal de 1ère classe	35/35	1	1
	Educateur des APS	XXX	0	0
Filière animation		8	5
B	**Animateur territorial**		
	Animateur principal de 1ère classe	35/35	1	0
	Animateur principal de 2ème classe	35/35	1	1
	Animateur	35/35	0	0
C	**Adjoint territorial d'animation**		
	Adjoint d'animation principal de 1ère classe	XXX	0	0
	Adjoint d'animation principal de 2ème classe	XXX	0	0
	Adjoint d'animation	35/35	3	3
	Adjoint d'animation	20/35	1	0
	Adjoint d'animation	8/35	1	1
	Adjoint d'animation	13,5/35	1	0
Filière culturelle / Enseignement artistique		6	0
B	**Assistant territorial d'enseignement artistique**		
	Assistant d'enseignement artistique (Musique)	2/20	1	0
	Assistant d'enseignement artistique 2nde classe (Musique)	2.5/20	1	0
	Assistant d'enseignement artistique (Musique)	1.5/20	1	0
	Assistant d'enseignement artistique (Musique)	2/20	1	0

	Assistant d'enseignement artistique (Musique)	4/20	1	0
	Assistant d'enseignement artistique (Danse)	10/20	1	0
Filière culturelle / Patrimoine et bibliothèque			2	1
C	**Adjoint territorial du patrimoine**			
	Adjoint du patrimoine principal de 1ère classe	XXX	0	0
	Adjoint du patrimoine principal de 2ème classe	35/35	0	0
	Adjoint du patrimoine	35/35	1	1
	Adjoint du patrimoine	20/35	1	0
Filière Médico-sociale / secteur médico-social			3	2
C	**Agent territorial spécialisé des écoles maternelles (ATSEM)**			
	Agent spécialisé principal de 1ère classe des écoles maternelles	35/35	0	0
	Agent spécialisé principal de 2ème classe des écoles maternelles	35/35	3	2
Filière Médico-sociale / secteur médico-technique			0	0
Filière Police municipale			0	0
Filière Sapeurs pompiers professionnels			0	0
Total des effectifs			63	36

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,
par 22 voix pour(dont 5 pvrs), 0 voix contre, 0 abstention(dont 0pvr)

APPROUVE la mise à jour du tableau des emplois permanents de la collectivité à compter du 1er Juillet 2021(ci-annexé).

DIT que les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges sociales correspondant aux emplois et grades ainsi créés sont inscrits au budget de l'exercice en cours.

Délibération n° 2021-06-29-D-09

Décision :	Sur :	16 présents
	Pour :	22 dont 6 pouvoirs
	Contre :	0
	Abstentions :	0

11. Terrain Lot B Ferme Jourdan

Monsieur Le Maire rappelle qu'il reste une parcelle dans le projet de lotissement LOT B.
La Commune a été contactée par les Dentistes qui ont acheté le LOT A et qui souhaitent créer une maison médicale.
Le débat est ouvert entre les élus pour savoir comment on pourrait aider aussi les dentistes à faire venir des médecins notamment.
Il ne peut y avoir aucune certitude qu'un médecin vienne s'implanter dans ce projet.
Mais un ostéopathe va venir s'implanter avec eux, donc on peut supposer qu'ils vont pouvoir recruter aussi un médecin et pas que dans le dentaire.

Monsieur Le Maire explique que le LOT C sera une maisonnage avec des logements inclusifs.
Le Projet a pris du retard car plusieurs projets en cours au comité des âges et que le comité des âges n'a pas la compétence habitat. Cependant la CAPH ayant cette compétence elle va pouvoir aider sur le dossier. Les élus de l'Agglo et les services de l'agglo vont faire des propositions prochainement.

12. SIAPTHT(Syndicat intercommunal d'Assainissement de Prouvy Thiant Haulchin et Trith St Leger) et SEV (Syndicat des Eaux du Valenciennois)

Les deux syndicats vont disparaitre pour la fin de cette année 2021
La volonté de la CAPH est de ne pas garder ces syndicats et de ne pas gérer en interne la compétence

Questions diverses

Monsieur Jimmy Laurent demande quand il est prévu que les enrobés du parking cote supermarché soient faits.
Monsieur Le Maire répond que cela va être fait mais que nous n'avons pas de date précise.
Monsieur Jimmy Laurent demande ce qu'il en est concernant les préaux de l'Ecole.
Monsieur Le Maire répond que la commune s'est rapproché des bureaux d'étude et cherche un bureau d'étude compétent en la matière. Un travail a été fait en collaboration avec les Directrices maternelle et élémentaire. Il existe une réglementation au niveau de l'éducation nationale.
Monsieur Jimmy Laurent demande ce qu'il en est des jeux pour enfants.
Monsieur Le Maire explique que des demandes de devis pour les jeux ont été faites afin d'envisager d'installer ceux-ci à côté du City. Monsieur Le Maire souhaite étudier les possibilités et les couts.
Monsieur Sylvain LEFEBVRE demande si l'on peut avoir des micros pour la salle des Fêtes.
Monsieur Le Maire va relancer le charger de communication de la commune à ce sujet.
Monsieur Sylvain LEFEBVRE demande si on a des nouvelles concernant le souhait de récupérer la chapelle Rue Henri Barbusse pour la restaurer ou pas.
Monsieur Philippe WAELKENS explique qu'un recommandé a été envoyé mais que nous n'avons eu aucun retour. De plus, Monsieur Sylvain Lefebvre s'était engagé à obtenir des nouvelles de son coté mais n'en a pas eu non plus.
Monsieur Philippe WAELKENS précise que pour le moment la Chapelle appartient au diocèse et s'il y a un problème c'est de leur responsabilité.
Monsieur Sylvain LEFEBVRE interpelle sur l'entrée de Thiant au niveau de l'Ecole sur le fait que cela n'est pas entretenu et pas très beau.
Monsieur Le Maire répond que la commune va y regarder.
Madame Céline DUMAINE explique que l'Association Histoire locale a obtenu une subvention pour la mise en valeur et la restauration de la pierre tombale entreposée dans l'Eglise.
Monsieur Le Maire remercie Madame Martine Pruvost pour son aide.
Monsieur Cédric DUQUESNOY fait distribuer des tracts pour les inscriptions au voyage des ainés qui devrait avoir lieu le 23 septembre 2021.

Fin de séance à 21h30

Le Secrétaire de Séance
Cédric DUQUESNOY